

Sursee, 17 avril 2020

## Communiqué de presse

Un soutien attendu depuis longtemps pour les indépendants

# Le Conseil fédéral franchit une étape importante pour garantir les soins de base en physiothérapie

**Hier, le Conseil fédéral a étendu l'allocation pour perte de gain aux indépendants indirectement concernés par les mesures COVID-19. Par ailleurs, il prévoit d'assouplir les restrictions existantes pour le traitement des patients fin avril. En somme, de bonnes nouvelles pour les physiothérapeutes indépendants et leurs patients. Et aussi une étape importante pour garantir la prise en charge physiothérapeutique de base en Suisse.**

Grâce à l'ajustement de l'allocation pour perte de gain, une grande partie des physiothérapeutes indépendants bénéficie désormais du soutien financier urgent, maintes fois réclamé. «Nous sommes soulagés que le Conseil fédéral ait reconnu l'urgence et qu'il ait agi», affirme Mirjam Stauffer, présidente de Physioswiss. Actuellement, de nombreux cabinets luttent pour leur survie. Suite au confinement, ils doivent faire face à des pertes de revenus de 80 à 90%, tandis que les dépenses liées aux salaires et aux loyers sont maintenues. Sans mesures urgentes adaptées, une partie du système de soins de base se serait retrouvée en grande difficulté en raison des fermetures de cabinets.

## Réouverture des cabinets de physiothérapie pour tous les patients

Physioswiss salue également l'assouplissement, à compter du 27 avril, des restrictions de traitement en vigueur (seuls sont autorisés les traitements urgents, ne pouvant être reportés) pour les services médicaux ambulatoires. Les cabinets pourront alors progressivement reprendre une activité normale et traiter tous les patients. La condition étant qu'ils disposent d'un système de protection adéquat. Selon Mirjam Stauffer, ces précautions font déjà partie du quotidien des physiothérapeutes. «Les cabinets doivent travailler avec des mesures de protection strictes depuis le début de la pandémie pour traiter les cas urgents. Ils y sont donc préparés. Par exemple, nous prendrons en charge moins de patients par jour pour veiller à ce que le moins de personnes possible se croisent dans nos cabinets», ajoute-t-elle.

## **Les loyers restent une charge considérable**

Toujours aucun soulagement du côté des dépenses liées aux loyers. Les fortes charges locatives fixes impactent lourdement les liquidités de nombreux cabinets. Des réductions ou des dispenses de loyers allègeraient considérablement leur situation économique. Des discussions dans ce sens sont déjà engagées en vue de la session extraordinaire du Conseil national et du Conseil des États qui se tiendra début mai. Physioswiss attend de l'Assemblée fédérale qu'elle améliore le train de mesures financières du Conseil fédéral concernant les loyers.

### **En cas de questions:**

Osman Besic,

Directeur général

[osman.besic@physioswiss.ch](mailto:osman.besic@physioswiss.ch)

Tél. 079 / 277 84 85